

Union
syndicale

Solidaires 02

Date de la demande :

Demande de remboursement de frais :

Motif de la dépense :

Date de la dépense :

Frais engagés par :

Détails de la dépense :

- Transport :
- Hébergement :
- Achats de fournitures :
- Frais restauration à l'extérieur :
- Autres :

Total des dépenses :

- Votre adresse pour recevoir le chèque de remboursement :
-

Partie réservée au trésorier.e :

N° du chèque :

Date :

*

**

Ne pas oublier de joindre les justificatifs originaux !!

Maison des syndicats- Union syndicale Solidaires 02 – avenue Jean Jaurès- 02000 LAON

Conservation des données conforme à la RGPD

Extrait de la charte financière adoptée le 08 octobre 2021 :

Remboursement de frais

4.1 : Les remboursements de frais de missions et de déplacements s'adressent aux adhérent-e-s des syndicats et sections membres de Solidaires 02 avec une extension éventuelle à des tiers, sur décision du Conseil Départemental.

4.2 Les remboursements de frais pour participer à des réunions de structures de l'Union Solidaires ou lorsqu'on est mandaté pour la représenter à l'extérieur, sont pris en charges à hauteur de :

- 17 € maximum par jour pour la restauration méridienne, en province, 20 euros sur Paris-Ile de France
- 80€ maximum par nuitée pour l'hébergement en province, 100 euros sur Paris-Ile de France
- voyages en train en deuxième classe (afin de bénéficier de tarifs plus avantageux, l'achat des billets doit être anticipé, si possible)
- De 0.36 € d'indemnités kilométriques au kilomètre parcouru (aller-retour), accompagné d'un itinéraire «Mappy» précisant les kilomètres et d'une copie de la carte grise. Ce montant est porté à 0,46 € en cas de co-voiturage d'un-e camarade. Prise en charge des frais d'autoroute sur présentation du ticket de péage et des frais de stationnement sur présentation du ticket de parking.

4.3 Le remboursement de frais ne peut excéder le montant des sommes engagées. Il est effectué après avoir renseigné, daté et signé le formulaire de remboursement du syndicat accompagné des justificatifs originaux : factures, billets de train, évaluations des kilomètres parcourus.